consentement de la commission une disposition additionnelle interdisant à la banque d'employer des étrangers, M. Viviani est monté à la tribune pour développer l'amendement qu'il a signé avec M. Camille Pelletan et qui tend à confier gratuitement à la banque les divers services de trésorerie, mais la Chambre en avait assez et elle a fort poliment prié le jeune député socialiste de repasser jeudi.

SÉNAT

Séance du 15 Juin 1897

Avant séance

La commission des finances

Le Sénat réuni dans ses bureaux a nommé aujourd'hui la commission des finances qui examinera le budget de 1898. Ont été élus : MM. Barbey, Morel, Franck-Chauveau, Bernard, Gadaud, Jean Dupuy, Marquis, Fousset, Denoix, Cabart, Danneville, Monestier, Boulanger, Dufoussat, Millaud, Peytral, Gauthier, Eugène Guérin, Hugot, Guyot, Denis, de Verninac, Trarieux, Raynal, Mir, Adolphe Cochery, Fourmeyron, Prevet.

Cette commission comprend vingt modérés et sept radicaux ; elle est donc en très grosse majorité favorable au projet de budget. Douze des membres élus aujourd'hui ne faisaient pas partie de la commission des finances de l'année dernière.

On parle de M. Edouard Millaud pour la présidence de la nouvelle commission.

La Séance

La séance est ouverte à 4 heures 10 sous la présidence de M. Loubet, président.

Le Sénat adopte le projet portant ouverture au ministère de la marine sur l'exercice 1897, d'un crédit supplémentaire de 300.000 francs au titre du budget annexe de la caisse des invalides de la marine.

Les primes de la filature de la soie

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à la prorogation jusqu'au 31 mai 1898 de la loi du 13 janvier 1892 en ce qui concerne les primes à la filature de la soie.

M. Gadaud donne lecture de l'avis de la commission des finances qui conclut à l'adoption du projet.

L'article unique est adopté

Le Sénat prend ensuite en considération la proposition de loi de M. Félix Martin tendant à modifier l'article 302 du code pénal (infanticide).

Les incompatibilités

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de **M. Miliès Lacroix** ayant pour objet d'interdire l'accès des fonctions publiques rétribuées par l'Etat aux membres du Sénat et de la Chambre des Députés pendant la durée de leur mandat et pendant quatre ans après la cessation de leur mandat.

La prise en considération est prononcée, et la proposition de loi est renvoyée à l'examen des bureaux.

M. Trarieux dépose une proposition de loi portant réglementation nouvelle de la fonction d'agent de change.

La prochaine séance est fixée à jeudi à 3 heures.

La séance est levée à 6 heures.

Le commerce de la France

Paris, 15 juin. — D'après les statistiques de l'administration des douanes sur le commerce de la France, les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 mai 1897 à 1.679152.000 f. et les exportations à 1.530.687.000 fr.

Comparativement à la période correspondante de 1896, les importations sont en diminution de 34.185.000 fr. et les exportations en augmentation de 102.402.000 fr.

La succession de M. Tolain

Paris, 15 juin — M. Jacques, député de Paris a définitivement accepté de poser sa candidature au siège de sénateur, libre par suite de la mort de M. Tolain.

Le prince héritier du Japon

Paris, 15 juin. — Le président de la République a reçu cet après-midi à 4 heures 1/2 le prince Arizncavoa, prince héritier du Japon, et le marquis Ito, ministre des affaires étrangères au Japon. Ils étaient accompagnés du ministre du Japon en France et d'une nombreuse suite d'officiers.

M. Félix Faure, accompagné du général Hagron, est allé à 5 heures à l'hôtel Bristol rendre au prince héritier du Japon la visite qu'il venait d'en recevoir.

Grève des sardiniers

Brest, 15 juin. — Par suite de la baisse brusque du prix des sardines, les fabricants de conserves offraient 3 fr. du mille. Les pêcheurs de la côte lorientaise et ceux de Concarneau se sont mis en grève depuis cinq jours. — Une émeute s'est produite au Guilvinec, petit port de pêche près de Pont l'Abbé. La caserne de gendarmerie a été cernée par les pêcheurs qui menaçaient de jeter les gendarmes à l'eau. Les brigades à cheval de Pont-l'Abbé et de Quimper sont parties pour rétablir l'ordre.

Les grèves dans le Gard

Fin de la grève de la Grand'Combe

La Grand'Combe, 15 juin. — Voici le passage principal de l'ordre du jour adopté dans la réunion privée qui a été tenue hier :

« La commission de la grève des mines, réunie en assemblée, considérant que le gouvernement, après avoir reconnu la conduite des ouvriers digne d'attention, se déclare impuissant à intervenir en leur faveur ;

» Considérant que la situation actuelle qui dure depuis 62 jours ne peut plus durer par suite du vote émis par la majorité de la Chambre et qui met la commission dans la nécessité de se retirer.

La commission donne sa démission et engage les camarades à se grouper toujours autour du Syndicat, qui s'efforcera de venir en aide aux plus nécessiteux au moyen des secours qu'il continue à recevoir. »

C'est la fin de la grève.

Une fabrique frauduleuse d'allumettes

Paris, 15 juin. — Depuis quelque temps, le *commissaire de police du quartier des Epinettes*, M. Rouffaud, était informé par les employés des contributions indirectes que des quantités d'allumettes bougies de contrebande étaient vendues dans le quartier.

Le magistrat ouvrit une enquête, et hier matin, deux colporteurs arrêtés, porteurs, l'un de 40,000, l'autre de 35,000 allumettes de contrebande, lui avouaient qu'ils vendaient pour le compte d'un nommé Lebrot, dit le Marseillais.

Accompagné de M. Joly, contrôleur des contributions indirectes, M. Rouffaud se rendit rue Moreau, au domicile de Lebrot, où il saisit près de 700,000 allumettes de contrebande, des outils, des moules, des boites vides, des caisses de vignettes pour les décorer, des paquets de frotteurs, des paniers entiers de produits destinés à la préparation. Il a fallu plusieurs voitures pour amener le tout au commissariat rue de la [illegible].

L'arrestation de la femme Letaillandier et de Lebrot a été des plus mouvementées. On a été obligé de les ligotter pour les emmener.

Trois autres arrestations, celles de deux colporteurs et d'une femme Lejeune, ont été opérées. Les deux hommes, nommés Mesnin et Henri Violette, ont été pris dans un débit où ils attendaient Lebrot.

L'ATTENTAT contre le Président DE LA REPUBLIQUE

Paris, 15 juin. — Entre toutes les opinions émises, celle à laquelle on semble attacher le plus de crédit à la préfecture est que l'auteur de la tentative pourrait bien être le même que celui qui, lors du passage du Czar à Paris, *déposa un engin sur la place de la Concorde*. Le caractère puremnnt démonstratif de l'une et de l'autre manifestation est le même, en effet, et relève du même ordre d'idées.

Quoi qu'il en soit, les recherches sont poursuivies activement et, d'après les déclarations qui nous étaient faites hier dans la soirée, la *police s'apprêtait à suivre une piste, qu'elle* avait tout lieu de croire sérieuse. La comparaison de l'écriture relevée sur la pancarte ridicule qui fut trouvée accrochée aux branches du lilas, à l'intérieur du bosquet, avec celle des lettres de menaces qui, adressées chaque jour, à différents personnages, sont retournées à la préfecture de police, aurait fourni une indication précieuse sur le mystérieux poseur de bombes.

Cette hypothèse était cependant abandonnée ce matin et, à l'heure actuelle, un seul fait reste acquis à l'instruction, c'est qu'on se trouve en présence d'un exalté, d'un monomane dangereux. Les nouveaux rapprochements, établis au Laboratoire municipal, entre l'engin de la Cascade et celui de la place de la Concorde, trouvé près de la statue de Lyon, après le passage du tsar, confirment l'hypothèse que la même main a dû les fabriquer tous les deux.

D'autre part, comme on devait s'y attendre, de nombreuses lettres de dénonciation ont été adressées à la préfecture. Les unes se condamnent par leurs termes, pleins d'acrimonie et donnent la mesure des plus bas sentiments que puisse dicter la vengeance.

D'autres sont, naturellement, insignifiantes. Mais il en est deux, cependant, qui renferment des indications nettes et précises, et qui désignent, comme ayant pu commettre cet attentat, quelques exaltés à qui l'on aurait entendu prononcer, avant dimanche dernier, des paroles analogues à celles trouvées sur les bouts de papier laissés intentionnellement dans le bosquet de la Cascade.

Paris, 15 juin. — Cet après-midi, M. Bertulus, juge d'instruction, a entendu plusieurs témoins parmi lesquels les agents des brigades placées non loin de l'endroit où s'est produite l'explosion et quelques personnes se trouvant à cet endroit à ce moment. M. André, chef de la 8me brigade des recherches, a également entendu plusieurs de ses agents.

Les divers témoignages n'ont du reste apporté aucun élément nouveau à l'instruction, étant donné les difficultés qu'elle doit nécessairement rencontrer dans cette affaire.

A la préfecture de police, on déclare n'avoir rien appris de nouveau.

Un des hauts fonctionnaires de la maison interrogé par nous parait assez partisan d'une hypothèse émise devant lui, c'est à dire que le second engin a été placé après coup dans le bosquet témoin de l'explosion. Il est en effet inadmissible que cette seconde bombe ait échappé aux recherches des policiers qui quelques minutes après la détonation ont pénétré au milieu des arbustes, étant donné surtout que cet engin était placé à quelques mètres du premier à un endroit déjà foulé par le public et les agents.

C'est décidément, semble-t-il, une fumisterie ou l'acte d'un déséquilibré. Aucune arrestation nouvelle n'a été opérée. Il est probable qu'on sera quelque temps avant d'en annoncer une nouvelle.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Paris (1865)

Le numéro 497,665 gagne 150.000 fr.
Le numéro 478,112 gagne 50,000 fr.
Les numéros 198,588 — 223,181 — 146,152 — 302,744 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 158,650 — 187,780 — 481,440 — 58,236 — 589,048 gagnent chacun 5,000 fr.
Les numéros 599,797 — 360,024 — 271,310 — 368,905 — 14,230 — 81,918 — 511,365 — 203,268 — 72,911 — 504,609 gagnent chacun 2,000 fr.
1,840 numéros sont remboursables au pair.

Obligations 5 0/0 Suez

Le numéro 26,086 gagne 150,000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 25.000 francs: 316.962 — 155,820
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs: 173,962 — 306,940.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs : 64.925 — 28,611 — 76,750 — 101,173 — 105,637 — 3,969 — 72,906 — 152,037 — 251,231 — 326,963 — 41,197 — 215,993 — 238,307 — 228.331 — 34,604 — 202,469 — 253,586 — 155,231 — 33,466 — 181,429]
1,550 numéros sont remboursables au pair.

Canal de Panama

Bons à lots

Le numéro 1,237,713 gagne 250,000 fr.
Le numéro 1,776,213 gagne 100,000 fr.
Les numéros 697,073 — 826,651 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéros 1,934,762 — 1,838.452 gagnent chacun 5,000 fr.
Les numéros 1,324,183, 1,496,997, 1,215,283 1,170,104, 1,754,772 gagnent 2,000 francs.
Les numéros suivants gagnent 1,000 fr. :

361,612	867,780	436,004	893,741	821,947
1974,164	1924,678	309,711	807,332	1502,815
1977,560	184,631	1373,437	813,687	913,018
323,603	173,206	14,939	1762,200	808,753
1737,143	1810,867	1767,902	1346,329	1163,821
1660,287	480,989	1415,142	1145,327	991,222
450,123	1391,104	1096,456	1386,924	664,072
544,733	235,889	1049,874	770,144	1862,930
594,600	1970,567	95,939	116,431	932,119
1009,106	1452,687	1581,779	1683,848	855,859

Crédit Foncier

Bons de la Presse

Le numéro 265,867 gagne 10,000 fr.
Le numéro 438,948 gagne 1000 fr.
Les numéros suivants gagnent 500 fr. :

342,032	173,386	310,040	261,178	178,436
451,177	482,865	279,449.		

Trente autres numéros gagnent chacun 200 francs.

Tirage de la loterie de l'Œuvre

des enfants tuberculeux

Paris, 15 juin. — Cet après-midi à 2 heures, a eu lieu au siège de l'Œuvre des enfants tuberculeux, le tirage de la loterie de l'œuvre autorisée par arrêté ministériel du 20 février 1897.

En tout 103 lots, dont la loterie comprenait : 69 lots en espèces (1 de 100,000 francs, 1 de 10000 francs, 1 de 5000, 2 de 1000, 4 de 500 et 60 de 100 francs).

Un vase de Sèvres offert par le Président de la République, une voiture automobile, deux tricycles à pétrole, quatre tandems et 26 bicyclettes de luxe.

Voici les résultats du tirage :
Le numéro 341.373 gagne 100.000 francs.
— 751.488 — 10.000 francs.
— 139.030 — 5.000 francs.
Les numéros 336.366 et 337.480 gagnent chacun 1.000 francs.
Les numéros 967.585 516.868 150.752 325.425 gagnent chacun 500 francs.
Les numéros suivants : 123.775 935.941

4.536	229.335	896.713	834.384	75.004
501.383	120.232	139.537	498.280	587.174
476.036	724.421	353.067	943.056	391.114
656.271	821.741	224.890	417.037	637.535
156.773	241.240	987.642	357.436	805.823
837.217	452.382	673.388	906.926	749.976
440.040.				
369.502	511.536	2.902	154.237	86.833
231.605	242.342	66.889	590.030	700.441
194.272	185.011	242.992	76.285	225.471
719.980	987.743	52.628	825.299	807.562
54.814	608.816	407.042	813.351	97.521
327.544	601.807	gagnent chacun cent francs.		

Le numéro 442.461 gagne un vase de Sèvres offert par le Président de la République.

Le n° 381.634 gagne une voiture automobile d'une valeur de 6000 fr.

Les n° 515,675 et 561.878 gagnent chacun un tricycle à pétrole.

Les n° 17.482 — 749.547 — 560.838 — 195.821 gagnent chacun un tandem.

Enfin, les numéros: 540,184 — 97,157 — 411,038 — 726,745 — 125,985 — 85,812 — 545,250 — 130,234 — 821,627 — 19.950 — 521,817 — 625,973 — 632,379 — 684 — 922,788 — 453,900 — 638,588 — 444,627 — 6,224 — 255,183 — 221,307 — 785.040 — 400,801 — 817,838 — 445,329 — 30,605 gagnent chacun une bicyclette.

Les lots en espèces seront payés au siège de l'OEuvre des enfants tuberculeux, 35, rue Miromesnil, contre la remise du numéro gagnant, tous les jours non-fériés, de 2 à 4 heures, pendant un délai de trois mois, à dater du 15 juillet 1897.

NOUVELLES ETRANGÈRES

LA GUERRE TURCO-GRECQUE

Paris, 15 juin. — Hier lundi a eu lieu dans le kiosque de Top-hané la cinquième conférence des six ambassadeurs à Constantinople avec Tewfik pacha, ministre turc des affaires étrangères. Elle avait été précédée d'une réunion privée des représentants des six grandes puissances.

D'après des dépêches de Vienne au *Times* et au *Daily Telegraph*, les difficultés qui subsistaient entre la Porte et les ambassadeurs au sujet de la rectification de la frontière seraient aplanies ; de plus, les Turcs auraient décidé d'évacuer la Thessalie. Le *Standard* tient de son correspondant de Constantinople que « dans les cercles diplomatiques on se montre satisfait de la *marche des négociations* » et il *reçoit* d'Athènes l'information que voici :

La Porte demande que les Grecs résidant en Turquie et dont la nationalité a été reconnue par la convention de 1868, retournent à cette nationalité et que les autres produisent des certificats grecs authentiques ou deviennent sujets turcs.

Ces mesures éviteraient bien des difficultés. Les puissances décideraient quels seraient les documents à produire pour établir la nationalité grecque.

Suicide du roi de l'Or

L'*Agence Havas* nous communique la dépêche suivante :

Londres, 15 juin. — Les journaux publient la dépêche suivante de Funchal (île Madère), 14 juin, onze heures soir, dépêche que nous reproduisons sous toutes réserves :

En arrivant ici ce soir le steamer *Scott* du port de Capetown, annonce que M. Barney Barnato se serait suicidé en se jetant par dessus bord.

Le corps a été repêché.

M. Barnato, connu sous le nom de « roi de l'or », est célèbre depuis quelques années seulement. Il fit une fortune colossale dans la spéculation sur les Mines d'or.

C'est lui qui contribua à causer sur le marché français cette sarabande de titres qui drainèrent l'épargne française.

Il n'était âgé que de 44 ans. Il avait été, dans sa jeunesse, palefrenier.

On croit qu'il avait perdu des sommes considérables dans ces six derniers mois.

Il doit encore avoir une fortune énorme dont héritera son unique enfant.

LA BELGIQUE

Ministres français à Bruxelles

Bruxelles, 15 juin. — Dans la matinée, M. Lebon, ministre des colonies, a visité la section congolaise de l'exposition. M. Henry Boucher, ministre du commerce, de son côté, a visité la section belge.

A midi, les ministres ont assisté au déjeuner de 300 couverts offert par M. Boucher au Palais de l'Alimentation.

Au dessert, un échange de toasts a eu lieu aux applaudissements unanimes des assistants. M. Nyssens boit au génie de la France dont la section est le joyau de l'exposition. M. André Lebon rend compte de l'excellente impression qu'il a rapportée de sa visite à l'exposition congolaise, boit à l'émulation libérale entre les deux pays, cause commune de la civilisation européenne en Afrique. De vigoureuses acclamations accueillent ces toasts.

A 3 heures a eu lieu l'inauguration officielle de la section française.

Léopold, plein d'admiration pour la section française, s'arrête devant toutes les installations avec un mot flatteur pour chaque exposant. La visite s'est terminée à 6 heures et demie. Les *ministres, avant de se rendre au dîner offert par* M. Nyssens, ont fait une visite à la Chambre de Commerce française.

M. Lebon repartira demain matin pour Paris où il doit présider le banquet de l'union coloniale. M. Boucher partira demain pour Anvers.

Un homme broyé sous un train

On a retrouvé hier matin, sur la ligne du chemin de fer de Menin à Ypres, le corps d'un homme de 41 ans, Jules Dekeyser, ouvrier blanchisseur.

Cet homme, qui avait fait la noce la veille au *soir à Menin*, a *dû s'engager sur la voie pour* regagner la demeure de ses parants qui sont gardes-barrière. Il s'est sans doute endormi sur la voie. Le bras gauche a été coupé et la moitié de la tête emportée.

Le vol de Dadizeele. — On a retrouvé hier matin dans un champ de blé le coffre volé chez M. Bostin, boulanger. Il était détoncé.

On a arrêté un nommé Joenens d'Halluin, soupçonné d'être l'auteur du vol. Le parquet de Courtrai est descendu sur les lieux et l'individu transféré à Courtrai.

Dernière Heure

M. Naquet et l'enquête sur le Panama

Paris, 15 juin. — M. Henri Coulon, que M. Naquet, député de Vaucluse, a chargé du soin de ses intérêts, s'est présenté cet après-midi chez M. Le Poittevin.

Il allait donner au magistrat connaissance d'une lettre de M. Naquet dans laquelle celui-ci déclarait vouloir bien rentrer en France mais à la condition qu'on prenne, vis-à-vis de lui, l'engagement de le laisser libre.

M. Le Poittevin a répondu à M. Henri Coulon qu'il ne pouvait prendre l'engagement qu'on venait solliciter. M. Naquet est sous le coup d'un mandat d'arrêt ; s'il rentre en France, ce mandat sera immédiatement exécuté.

C'est alors seulement qu'on pourra se poser la question de savoir si l'état de santé de M. Naquet est tel qu'il ne puisse se plier aux exigences de la prison préventive. M. Naquet aurait toujours la ressource de faire appel à son conseil pour demander le bénéfice de la liberté provisoire.

Dans ces conditions, nous dit M. Henri Coulon, en quittant le cabinet du juge d'instruction, M. Naquet restera à Londres.

M. Le Poittevin, qui depuis quelques jours n'entend plus que des témoins de second ordre dont les dépositions ont uniquement trait à des questions de détail, compte en avoir fini vers le 10 juillet.

Navire coulé

Londres, 15 juin. — Une dépêche de Colombo confirme la perte du *Sultan de Djedah*. Ce navire a coulé à une centaine de mille à l'est de Supora. Dix indigènes ont péri.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

La grande fête de nuit du 20 juin au Vélodrome Roubaisien

La fête de nuit qu'organisa le Vélodrome, l'an dernier, fut, ceux qui y assistèrent s'en souviennent, admirablement réussie. Il paraît, si nous en croyons les on dit, que celle qui aura lieu dimanche prochain, sera tout simplement merveilleuse.

L'habile artificier Glorian, représentant de la grande maison Rugieri, de Paris, se propose de faire les choses de façon grandiose et, ajoute-t-on, de façon à permettre une comparaison entre ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à Roubaix et ce qu'il se promet de faire dimanche.

La décoration du Vélodrome sera superbe, le feu d'artifice magnifique, c'est entendu ; mais à côté de cela, nous savons que quantité de jeunes cyclistes se sont mis en tête de décorer leurs bicyclettes, tandems, triplettes et quadruplettes d'une manière féérique pour la parade aux lanternes qui ne sera pas l'un des moindres attraits de la fête.

Des prix en espèces ou objets d'art — au choix des intéressés — seront distribués aux cyclistes qui prendront part à ce concours de machines décorées. Au premier prix, 50 fr. — au 2e, 30 fr. — au 3e, 20 fr. — au 4e, 10 — au 5e, 10 fr. — au 6e, 10 fr. — au 7e, 5 fr. — au 8e, 5 fr. — au 9e, 5 fr.

Les heureux gagnants pourront faire transformer les prix en espèces en objets d'art de même nature.

***

L'un des clous de cette admirable fête de nuit qui va attirer tout Roubaix, dimanche soir, au Vélodrome sera, sans conteste, la belle course de trente kilomètres avec entraineurs.

Ce n'est pas tous les jours que l'on voit une *épreuve de ce genre courue la nuit, ou plutôt dans* la nuit au milieu d'un Vélodrome qui sera éclairé a giorno.

Les meilleurs coureurs sont engagés pour cette course qui offrira un très grand intérêt et à laquelle sont affectés les prix suivants :

125 fr. au 1er — 75 fr. au 2e — 40 fr. au 3e — 20 fr. au 4e.

Voilà, pour les coureurs, une belle occasion de bien terminer leur journée.

Que ceux qui voudront y prendre part se hâtent, car les engagements — qui sont reçus chez M. Nadaud, directeur du Vélodrome, 193, rue de Lille — seront clos demain soir jeudi, à six heures.

Passé ce délai, il sera trop tard. Et tant pis, après, pour les retardataires.

Demarceil.

Vélodrome Lillois

Nous donnons ci-dessous le détail des superbes courses qui auront lieu le dimanche 27 juin, à 3 heures 1/2 précises, sur notre beau vélodrome. Nous espérons qu'avec un programme aussi bien compris le public lillois viendra en foule applaudir les deux plus fortes femmes cyclistes de notre époque : Mlle Reillo, la femme la plus vite que nous ayons en ce moment, et Mlle Dutrieu, champion du monde, qu'elle a vaincue à Anvers l'annee dernière en battant le plus beau lot de cyclewomen de l'Europe.

Nous n'avons pas à rappeler la belle course que Mlle Dutrieu a fournie l'année dernière sur notre vélodrome en battant d'un tour après une lutte *acharnée, Mlle Lisette. Ajouter à cela le plus beau* lot de coureurs parisiens et étrangers, sans compter les plus forts coureurs régionaux que nous ayons eus à Lille depuis la fondation de notre belle piste.

Il serait à croire que la devise de M. Desgranges, le nouveau directeur, est de faire mieux, toujours mieux.

1re course : Amateurs, 1200 mètres, réservée aux *Sociétés et licenciés de la Fédération vélocipédique* du Nord.

Six prix. — Objets d'art.

2e Course. — Juniors F. V. D. N. par séries et finale s'il y a lieu — 1200 mètres — 1er prix. 100 fr. 2e prix, 50 fr.; 3e prix, 26 fr.; 4e prix, 15 fr.

3e Course. — Grande Internationale — 1200 mètres, par séries 1/2 finale et finale s'il y a lieu. — 1er prix, 400 fr.; 2e prix. 200 fr.; 3e prix, 100 fr.

4e Course. — 2e internationale, réservée aux coureurs non placés dans la Grande internationale. — 1er prix, 100 fr.; 2e prix. 50 fr.; 3e prix. 25 fr.

5e Course. — Grand Match entre Mlle Reillo, de Paris et Mlle Dutrieux de Lille, entre deux manches avec entraineurs de 10.000 et de 5000 mètres et la belle s'il y a lieu sans entraineurs sur 2000 mètres.

Envoyer les engagements jusqu'au 21 juin, dernière limite :

1° Au Syndicat des coureurs, 77, Avenue de la Grande-Armée.

2° M. Salomon, secrétaire du Vélodrome, au Vélodrome de Lambersart.

Nul engagement ne sera valable s'il n'est accompagné du droit d'entrée unique de trois francs pour toutes les courses.

Des billets de réduction seront demandés pour les coureurs engagés avant le 21 juin à midi.

ESCRIME

C'est avec plaisir que nous constatons les succès remportés par les trois élèves de la salle *Herpin*, qui se sont présentés au *tournoi* d'escrime du 13 juin.

C'est d'abord une médaille d'or, c'est-à-dire la plus haute récompense, remporté de haute lutte dans la section des juniors, par M. G. Herpin, fils de l'excellent professeur ; M. Cauche Virtor, a enlevé le 7e prix dans la même catégorie et *M. Dassonville a obtenu un prix spécial de tenue* et correction.

Ces succès sont tout à l'honneur du maître Herpin et de ses élèves et le jury les a vivement félicités.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, à la séance de lundi, dans les scrutins :

1° Sur l'amendement de M. Paschal Grousset à l'article 1er du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Voici le texte de cet amendement :

« Le renouvellement du privilège de la Banque de France est subordonné à l'ouverture, dans chacun de ses établissements et succursales, d'un service nouveau qu'elle gérera gratuitement pour le compte de la nation et sous le contrôle de l'Etat. Ce service prendra le nom de « Banque de crédit agricol et industriel ». Il sera investi de la personnalité civile, distinct des autres services de la Banque de France, qui lui ouvrira un compte spécial, et pourra toujours en être détaché par une loi. »

Ont voté pour : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

La Chambre a rejeté par 350 voix contre 141.

***

2. Sur l'amendement de M. Toussaint, à ce même article 1er, amendement ainsi conçu :

« L'Etat se réserve le droit de faire cesser le privilège en prévenant la Banque de France une année à l'avance. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam. Boudenoot, Carpentiers-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

S'est *abstenu* : M. Sever.

La Chambre a rejeté par 378 voix contre 120.

***

3° Sur l'amendement de M. Guillemet à ce même article voici cet amendement :

« Modifier comme suit le second paragraphe de l'article 1er :

« Néanmoins, à partir de 1911, une loi pourra faire cesser le privilège à la date du 31 décembre de l'année qui suivra celle dans le cours de laquelle la loi aura été votée. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Tailliandier, Weil-Mallez.

La Chambre a rejeté par 324 voix contre 196.

***

4° Sur l'amendement de M. le baron Demarçay à ce même article.

L'amendement de M. Demarcay est ainsi conçu :

« Neanmoins, il (le privilège) pourra prendre fin ou être modifié le 31 décembre 1912, s'il en est ainsi ordonné par une loi votée avant le 31 décembre 1911. »

Ont voté *pour* : MM. Basly, Defontaine, Dron, Guesde, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard Eliez Fanien, Graux, Guillain, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Tailliandier, Weil-Mallez.

La Chambre a rejeté par 299 voix contre 219.

***

5° Sur les mots : « dans le cours de l'année 1911 » du même article du projet de loi :

« Néanmoins, une loi votée par les deux Chambres *dans le cours de l'année 1911* pourra faire cesser le privilège à la date du 31 décembre 1912 ».

Ont voté *pour* : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Tailliandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Defontaine, Dron, Guesde, Lamendin, Sever.

La Chambre a adopté par 304 voix contre 214.

***

6° Sur l'amendement de M. Guillemet à l'article 2 du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Voici le texte de cet amendement :

« L'article 9 de la loi du 22 avril 1896 est modifié ainsi qu'il suit : dix régents sur les quinze et les trois censeurs seront pris parmi les manufacturiers, fabricants ou commerçants actionnaires de la Banque de France. »

Ont voté *pour* : MM. Dron, Guesde, Lepez, Sever.

Ont voté contre : MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Tailliandier, Weil-Mallez.

Se sont *abstenus* : MM. Basly, Défontaine, Lamendin.

La Chambre a rejeté par 333 voix contre 148.

***

7° Sur le renvoi à la Commission spéciale de l'amendement de M. le comte de Pontbriand à l'article 2.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Pourront seuls faire partie du Conseil de régence *de la Banque de France, les citoyens français* nés de père français. »

Ont voté *pour*: MM. Adam, Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Coget, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michaux, de Montalembert, Ribot, Rose, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre*: MM. Basly, Defontaine, Guesde, *Lamendin, Sever.*

Se sont *abstenus* : MM. Cochin, Dansette, Plichon, des Rotours.

La chambre a adopté par 323 voix contre 192.

***

8° Sur la prise en considération de l'amendement de M. Rouanet à l'article 2.

Voici le texte de cet amendement :

« Pourront seuls faire partie du Conseil de régence de la Banque de France, les citoyens français n'ayant jamais exercé, à titre gratuit ou salarié, des fonctions pour le compte d'un gouvernement étranger. »

Ont voté *pour* : MM. Dron, Guesde, Lepez, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillain, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Rose, des Rotours, Sirot-Mallez, Tailliandier Weil-Mallez.

Se sont *abtenus* : MM. Adam, Basly, Defontaine, Lamendin.

La Chambre a rejeté par 284 voix contre 197.

Etaient *absents par congé* : MM. Dussaussoy, Hayez, Lemire.

Les droits sur les charbons

M. Basly vient de demander à la Chambre que le droit de douane sur la houille crue ou carbonisée (coke), au tarif général et au tarif minimum, soit porté à 30 centimes par terre, et 35 centimes par mer, aux 100 kilos.

Les socialistes de Calais

M. Delcluse exclu du Parti ouvrier

M. Delcluze et le *Réveil du Nord* ont perdu la dernière manche dans leur lutte avec M. Salembier et le *Petit-Calaisien* !

Ce dernier publie le procès-verbal officiel de l'assemblée plénière de la section calaisienne du Parti ouvrier, qui a exclu M. Delcluze. Voici ce document dans toute sa sévérité :

La section calaisienne du Parti Ouvrier était convoquée dimanche en assemblée plénière pour statuer sur une demande d'exclusion du citoyen Delcluze, présentée par cinq membres de la section.

Dans sa dernière séance, le Comité fédéral avait désigné spécialement, pour présider cette réunion, un de ses membres, le citoyen Marcou.

L'assemblée plénière était appelée à se prononcer sur la décision prise à l'unanimité par le Comité exécutif et tendant à exclure le citoyen Delcluze du *Parti ouvrier*.

Le citoyen Delcluze, convoqué, s'était présenté.

Le citoyen Salembier a développé les motifs d'exclusion retenus par le Comité exécutif.

Le citoyen Delcluze a fourni ses explications.

La clôture de la discussion ayant été prononcée, le citoyen Marcou, président, a mis aux voix l'ordre du jour suivant présenté par le Comité exécutif :

» La section calaisienne du Parti ouvrier,

» Considérant que le citoyen Delcluze n'a pas été nommé maire, parce que le comité exécutif ne pouvait avoir confiance en lui, à raison de la façon dont il avait géré les finances du Parti et à raison des actes d'indiscipline qu'il avait commis depuis *le jour où le comité exécutif lui avait retiré la* caisse ;

« Considérant que le jour où les raisons de la décision prise à son égard par ses camarades lui furent communiquées dans une réunion des conseillers municipaux du Parti, le citoyen Delcluze avait déclaré lui-même qu'il renonçait à la candidature ;

« Que néanmoins il avait essayé de forcer la main *aux élus du Parti, en faisant organiser des manifes*tations où les réactionnaires jouèrent le principal rôle ;

» Qu'à la suite de ces manifestations, la section Calaisienne, sur la demande de plusieurs camarades, avait consenti à ne pas l'exclure ;

» Que le citoyen Delcluze n'en a pas moins continué ses manœuvres et qu'en racontant des histoires *contraires à la vérité à Calais* et dans les autres sections du Parti ouvrier, il a constamment combattu la section calaisienne, qui avait consenti à ne pas l'exclure ;

« Qu'il est notamment l'inspirateur et le véritable fondateur de l'Agglomération des forces socialistes du Calaisis, créée, non pour faire œuvre socialiste, mais pour diviser le Parti et flétrir par le Congrès de Dunkerque pour avoir confectionné de fausses cartes du Parti ouvrier ;

» Considérant que la section calaisienne, en présence des manœuvres dont elle a été l'objet de la part du citoyen Delcluze et de ceux qui lui ont prêté leur concours, est dans la nécessité de démontrer que les actes anciens du citoyen Delcluze justifiaient sa non élection comme maire et que ses actes postérieurs n'ont fait que confirmer la défiance que ses camarades avaient de lui.

« Confirme la décision par laquelle le citoyen Delcluze est exclu du Parti Ouvrier ;

« Invite le secrétaire de la section à faire connaître, dans la mesure où le permet la loi, les raisons qui avaient décidé le Parti Ouvrier à ne pas nommer maire le citoyen Delcluze et à faire connaître les agissements du citoyen Delcluze depuis les élections. »

Cet ordre du jour a été voté à *l'unanimité des votants, moins une abstention.*

En conséquence, le citoyen Delcluze est exclu du Parti Ouvrier.

Pour le Comité exécutif et par ordre.

Le Secrétaire, Salembier.

Une réponse à la section d'Haubourdin

Triomphalement le *Réveil du Nord* publiait lundi matin un ordre du jour voté par le Comité cantonal d'Haubourdin blâmant implicitement les socialistes calaisiens amis de M. Salembier. Celui-ci ne veut pas laisser passer ce blâme et il dit son fait au *Réveil du Nord* :

« Nous laissons, dit-il, toute la responsabilité de cette polémique, que nous n'avons pas provoquée, à la rédaction du *Reveil du Nord*, qui malgre les décisions, plusieurs fois renouvelées du Comité fédéral, a persisté à attaquer la section calaisienne, contrairement à la discipline du Parti, et cela pour servir les intérêts d'un homme que la Section calaisienne, sous la présidence d'un délégué désigné par le comité fédéral, vient d'exclure à l'unanimité.

Nous espérons bien qu'à défaut du Comité fédéral qui est intervenu à diverses reprises sans pouvoir faire respecter ses décisions par la rédaction du *Réveil du Nord*, le prochain congrès national saura prendre des décisions pour que les sections du Parti Ouvrier soient défendues à l'avenir contre les tentatives de journalistes qui n'ont aucun titre pour se permettre d'exercer une direction quelconque dans le *gouvernement du Parti Ouvrier*.

A bons entendeur, salut !

Salembier.

Pauvre *Réveil* ! Le voilà traité ni plus ni moins qu'un opportuniste mais aussi qu'est-ce donc que ces journalistes qui prétendent jouer un rôle dans le Parti ? Voyez avec quel dédain M. le maire de Calais en parle ! Il faut obéir sans broncher dans la presse collectiviste comme dans toutes les autres branches du parti, ou bien gare ! Ça doit être plutôt pénible pour des écrivains qui ont le légitime souci de leur dignité et de leur indépendance !

UN HOMME ENSEVELI

au démantèlement d'Arras

Nous avons succinctement raconté l'accident du malheureux ouvrier Grossemy enseveli en creusant un puits à l'angle de la nouvelle gare et de la rue Gambetta prolongée à Arras.

Voici quelques détails sur cet accident dont la victime, disons-le de suite, est hors de danger. L'accident s'était produit à une quinzaine de mètres de profondeur. Il avait été causé par un de ces glissements obliques toujours à craindre dans ces terrains minés d'anciennes carrières. Les précautions avaient été pourtant bien prises. C'était le trentième et dernier puits que l'entreprise de MM. Deneuville et Barbier creuse dans ces terrains pour les constructions de MM. Morel et Degouve. Jusqu'ici on n'avait pas eu le moindre accident à déplorer et l'événement d'hier ne peut être attribué qu'à une fatalité au dessus des prévisions humaines.

Pris sous environ dix mètres cubes de terre, Grossemy n'avait dû de n'être pas écrasé et étouffé vif qu'aux bois et aux cercles du cuvelage qui lui avaient fait une sorte de cuirasse protectrice. On l'entendait distinctement parler parfois même sangloter un peu. On avait pu aussi, pour le *réconforter*, *établir un conduit* pénétrant jusqu'à sa bouche et par lequel on lui faisait passer de temps à autre du champagne et du café arrosé de cognac.

Une compagnie du 3e génie aide au sauvetage.

Les travaux n'avancent que lentement, car il *faut procéder avec méthode et prudence pour* éviter de nouveaux éboulements. Autour du barrage établi rue Gambetta prolongée et que garde un piquet d'infanterie, le père, la mère et la femme de Grossemy sont là, anxieux, attendant d'heure en heure le dénouement.

Le soir on installe des conduites de gaz et le *travail continue âpre, acharné.*

A dix heures, on croit toucher au but. On pense être arrivé près de Grossemy. Et cependant, il faudra encore trois longues heures pour le dégager complètement.

Les minutes s'écoulent, terriblement lentes, mais les travailleurs ne se découragent pas.

Vers minuit, on met à découvert le bras de Grossemy. De sa main libre, il travaille lui-même à se débarrasser. Il se plaint d'un cercle de fer qui le gêne, et dont on parvient à le délivrer. Enfin à une heure moins quelques minutes, Grossemy est libre, et une heure juste sonne au beffroi, quand, hissé par la corde, il parait à l'orifice du puits sur la chaise où l'a installé et lié M. Clovis Lefebvre.

L'accident s'est produit vers deux heures et demie de l'après-midi. Grossemy est donc resté dix heures et demie dans son horrible position.

Les bravos éclatent à l'apparition du *récapé*.

On se précipite, on l'entoure. Les gendarmes ont toutes les peines du monde à protéger Grossemy contre les effusions de la foule qui l'enserre.

Tout d'abord, Grossemy parait surpris de voir tant de monde ; il a l'air de sortir d'un rêve, d'un mauvais rêve. Mais il revient bien vite à lui-même, parvient à se lever de sa chaise, et remercie tous ceux qui l'entourent de soins.

Le docteur Lancial, après l'avoir frictionné et s'être assuré qu'il n'a aucune fracture lui fait avaler un verre de champagne.

Le *récapé* demande une cigarette qu'il se met à fumer avec une satisfaction profonde puis il se lève de la chaise sur laquelle on l'avait assis, pour lui donner des soins et s'en retourne chez lui d'un pas allègre, accompagné de ses parents.

Voyage à Londres

A l'*occasion des Fêtes du Jubilé de la Reine d'Angleterre*, la Cie du Chemin de fer du Nord fera mettre en distribution, le 19, le 20 et le 21 juin 1897 avec retour jusqu'au 25, 26 ou 27 juin, par les gares de Valenciennes, Douai, Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Armentières, Hazebrouck et St-Omer, à destination de Londres des billets d'excursion, valables six jours. Ces billets, à prix très réduits, comportent une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples du point de départ à Calais.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le coup de la Poste

Il paraît que nous avons commis un crime impardonnable en informant le public qu'une trouvaille de deux cents et quelques francs avait été faite dans de vieilles caisses placées depuis longtemps dans la cour de la Poste de Roubaix.

C'est du moins ce qui ressort de la colère qui s'est emparée des sacro-saints hauts fonctionnaires de l'administration.

Inspecteurs sur inspecteurs sont partis en guerre, les enquêtes succèdent aux enquêtes pour savoir de qui nous tenons les renseignements très exacts que nous avons publiés ; tous les employés sont mis en suspicion ; pour un peu on les révoquerait sous prétexte qu'ils ont été nos indicateurs.

Mais le plus singulier, c'est que la *Croix* ayant parlé de l'affaire en même temps que nous, il n'est nullement question d'elle.

Est-ce que toutes les tendresses des hauts fonctionnaires de l'*administration seraient* réservées à notre cléricale consœur et les foudres administratives à l'*Avenir*, républicain ?

De ces foudres, nous nous en rions ; cependant, nous aimerions savoir pourquoi cette double manière d'agir ?

En attendant qu'on veuille nous répondre, nous affirmons qu'aucun des employés de la